

Du bon usage de la statistique

Pierre Harvey

Volume 40, numéro 4, janvier–mars 1965

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002950ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002950ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Harvey, P. (1965). Du bon usage de la statistique. *L'Actualité économique*, 40(4), 811–816. <https://doi.org/10.7202/1002950ar>

Commentaires

Du bon usage de la statistique Le 22 juillet dernier, M. Balcer, député de Trois-Rivières aux Communes, posait la question suivante au ministre des Finances :

« 1. Tenant compte, entre Ottawa et Québec, de tous les revenus reçus par Ottawa (y compris les taxes directes, les taxes indirectes et autres revenus) et de toutes les dépenses dirigées vers Québec (y compris les subventions conditionnelles, inconditionnelles, aux institutions et aux particuliers ; y compris toute dépense gouvernementale effectuée par les travaux publics ou par ailleurs ; y compris les dépenses faites par les sociétés de la Couronne fédérale dans cette province), pour les exercices financiers 1959-60, 1960-61, 1961-62 et 1962-63, combien Ottawa a-t-il versé de plus ou de moins qu'il n'a perçu dans la dite Province ?

2. Quels sont les tableaux comparatifs pour chaque province ? »¹

Ce n'est que trois mois et demi plus tard, soit le 6 novembre, que M. Walter Gordon devait répondre à la question de M. Balcer. M. Gordon rendait alors public un tableau intitulé : « Répartition estimative, par province, de l'avantage ou de l'incidence économique des dépenses et des recettes fédérales pour l'année financière 1961-1962 ». Le ministère accompagnait le dépôt du document en question d'une longue explication sur la signification des résultats obtenus et les méthodes utilisées pour y parvenir. Le lendemain, tous les journaux du pays faisaient leurs manchettes de la déclaration de M. Gordon. Ce qui, dans le climat actuel, se comprend facilement, puisque le document arrivait à la conclusion qu'en 1961-62, le Québec avait « reçu » d'Ottawa 199.2 millions de dollars de plus qu'il n'avait « versés » au Trésor fédéral.

1. Débats de la Chambre des Communes, 22 juillet 1964, p. 5997.

Deux mois plus tard, cependant, c'est-à-dire au cours du mois de janvier dernier, le gouvernement de la province de Québec ripostait. M. Lesage faisait part alors d'une étude similaire effectuée sous la direction de M. Claude Morin, sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales. Les conclusions du « rapport Morin » contredisaient radicalement celles de M. Gordon : pour 1961-62, le Québec aurait « versé » au fédéral 139 millions de plus qu'il n'en aurait reçu, si l'on ne tient pas compte du déficit de l'année ; si l'on tient compte de ce déficit, ce que le « rapport Morin » n'accepte pas d'ailleurs, le « gain » du Québec serait de 96 millions et non pas de 199 comme on le prétend à Ottawa.

Ce bref rappel des événements pourrait, cependant, laisser croire que le « rapport Morin » a été préparé en réponse directe à l'exposé de M. Gordon. Ce qui n'est pas exactement le cas. La question de M. Balcer date, en effet, du 22 juillet, mais dans l'introduction à son rapport, M. Claude Morin indique que l'analyse provinciale a été amorcée en juin. Elle se relie plutôt aux travaux du Comité parlementaire sur la Constitution et aux témoignages de certains groupes devant ce Comité. Cette question des transferts fédéraux-provinciaux constitue, d'ailleurs, depuis longtemps, l'un des thèmes favoris des partisans les plus convaincus du séparatisme. Elle était donc dans l'air depuis longtemps, et on pourrait dire, dans un certain sens, que ce n'est que par hasard que les résultats de l'étude provinciale n'ont été publiés qu'après ceux de l'analyse effectuée à Ottawa. Quoi qu'il en soit de la succession des événements, le « rapport Morin » se présente quand même comme une réponse au document fédéral et il fait d'ailleurs spécifiquement référence au document fédéral dont les conclusions sont prises à parti.

Devant le spectacle de ces feux croisés entre Ottawa et Québec, on s'est alors demandé qui pouvait bien avoir raison. Ainsi posée, la question ne comporte pas de réponse : de telles études reposent sur un tel nombre d'hypothèses qu'il est, à priori, possible d'obtenir une quasi-infinité de résultats. On peut, cependant, se demander, étant donné les objectifs poursuivis, lequel des deux calculs peut sembler serrer la réalité de plus près. Pour juger de la valeur des deux documents, il faut alors en préciser les objectifs.

Les deux études concernées ne cherchent pas à mesurer l'incidence économique de la Confédération. Il faudrait, pour ce faire,

mettre en place un cadre d'analyse extrêmement complexe, permettant de suivre les cheminements des effets de chaque groupe de dépenses fédérales, en prenant en considération non seulement l'incidence géographique immédiate d'une dépense quelconque, mais les répercussion de ce premier phénomène sur les revenus et l'emploi dans les différentes provinces, en tenant compte de la répartition géographique des sous-contrats, par exemple, de la provenance des matières premières ou produits semi-finis, de la localisation de l'utilisation des revenus distribués, des effets de multiplications ou d'accélération entraînés par ces phénomènes, et comparer ces résultats à ceux qui seraient obtenus dans l'hypothèse d'un autre cadre politique ou d'un réaménagement des pouvoirs actuels des gouvernements fédéral et provinciaux. Les deux études qui nous occupent s'étaient fixé un objectif beaucoup plus modeste qui peut se décrire comme suit : les citoyens des provinces contribuant aux revenus du gouvernement fédéral et ces revenus étant dépensés dans et pour les provinces, quel est l'équilibre qui s'établit, pour une province donnée, entre ces contributions et la contrepartie qui en résulte ?

Dans l'étude fédérale, cet objectif n'est pas défini de façon stricte : les auteurs ne se sont tenus ni à une définition en termes de bénéfice total, qui aurait alors exigé l'appareil d'analyse que nous avons décrit plus haut, ni à une définition en termes de répartition géographique de l'effet immédiat de la dépense. Dans l'étude provinciale, au contraire, le critère géographique immédiat est maintenu de façon rigoureuse d'un bout à l'autre des calculs. Par ailleurs, tout en retenant, pour une part du moins, le critère du bénéfice, l'étude fédérale n'a donné lieu à aucune enquête pouvant établir objectivement ce bénéfice. On s'est contenté d'utiliser alors une répartition *per capita*, pour une part considérable des dépenses, ce qui constitue une méthode bien sommaire de mesurer le bénéfice concerné. L'objectif est donc mal défini et on a cherché à l'atteindre par des techniques totalement inadaptées. Même compte tenu des limites générales auxquelles ils sont soumis à priori, les résultats obtenus alors ne peuvent manquer d'être largement sujets à caution.

Un exemple permettra d'illustrer la discussion qui précède : celui de la répartition des dépenses de recherche de l'Atomic Energy of Canada Limited, en ce qui concerne la province de Québec. Ces

dépenses ont été réparties *per capita*, à partir des considérations suivantes :

a) le bénéfice de ces recherches, sous forme de réduction du coût de l'énergie ne se manifestera pas avant un certain nombre d'années ;

b) quand les centrales atomiques deviendront une source d'énergie à bon marché, cette forme d'énergie sera nécessaire dans l'ensemble du Canada.

Or, pour la province de Québec, l'énergie hydro-électrique à bon marché constitue actuellement un facteur de localisation important. Sans doute peut-on déjà prévoir le jour où tout le potentiel économiquement exploitable aura été effectivement mis en valeur. Ce sera bientôt fait pour ce qui est du bassin du Saint-Laurent. Il restera ensuite à s'attaquer aux bassins de la baie James et de la baie d'Hudson. Mais il semble probable, étant donné la croissance très rapide de la demande à satisfaire, que l'on aura épuisé toutes les ressources économiques d'ici moins de vingt ans. De plus, à mesure que les installations nouvelles s'éloignent des gros centres de consommation, les coûts de mise en valeur et de transport s'élèvent. En termes généraux, on peut donc considérer la courbe de coût moyen de l'énergie hydro-électrique comme étant à la hausse, en longue période, dans la province de Québec. Par ailleurs, la recherche atomique entraîne une réduction progressive du coût de l'énergie provenant de cette source. La province de Québec profitera donc à un moment donné de cette réduction de coût, lorsqu'elle aura épuisé ses réserves actuelles, mais la valeur économique de ces réserves se trouvera réduite par suite de la réduction du coût de la source concurrente que constitue l'atome. La recherche atomique prépare donc pour la province de Québec une source d'énergie de remplacement, en longue période. Mais en attendant, cette ressource réduit l'avantage relatif actuel dont dispose la province de Québec et rapproche le moment où devra se faire le transfert d'une ressource à l'autre. Pour l'Ontario, l'énergie atomique constitue une ressource disons immédiatement nécessaire. La valeur actuelle de la recherche en question n'est donc pas du tout la même pour les deux provinces. Et répartir alors les coûts actuels au *pro rata* de la population constitue une technique pour le moins grossière.

Il faut aussi noter que toute cette recherche s'effectue hors de la province de Québec. On sait, par ailleurs, quel rôle peut jouer, dans l'économie moderne, la concentration d'un grand nombre de chercheurs sur un point donné du territoire : une demande bien particulière favorise les industries environnantes et un réservoir sans cesse renouvelé de main-d'œuvre hautement spécialisée se trouve disponible et pour les industries et pour les autres centres de recherche. L'effet immédiat de la localisation du centre de recherche a des chances d'être lui aussi largement localisé.

Pour toutes ces raisons on peut comprendre que le « rapport Morin » ait cru devoir considérer que rien dans le coût actuel de la recherche atomique ne pouvait être imputé à la province de Québec. Dans la mesure surtout où le « rapport Morin » cherchait à s'en tenir à l'optique stricte de la localisation de l'effet immédiat, il n'y avait pas d'autre solution possible. La seule correction que l'on aurait pu apporter à ce mode de calcul aurait consisté à imputer à la province de Québec le coût des recherches atomiques menées spécifiquement à la demande de l'Hydro-Québec. Ce qui se ramène, actuellement, à relativement peu de choses.

En somme donc, sur cette question de la recherche atomique, on peut considérer que lorsque le Québec aura épuisé ses sources d'énergie hydro-électrique à bon marché, il pourra profiter des recherches en cours mais la valeur actuelle de ces recherches peut être, *pour le moment*, considérée comme négative. En répartissant le coût *per capita*, on impute immédiatement à la province un avantage qui n'existe pas et qui peut se traduire même par une charge à moyen terme. Parce que l'on n'a pas distingué entre l'effet actuel et l'effet de longue période et parce que l'on a confondu l'effet de la dépense en termes géographiques immédiats et l'avantage économique ultime, on arrive à des résultats qui, par rapport aux autres postes calculés, ne sont pas additifs. On pourrait relever ainsi, à travers l'étude fédérale, de très nombreuses incompatibilités de calculs et par rapport à l'objectif fixé et par rapport aux différents postes pris en considération.

On doit aussi se montrer d'accord avec la discussion que fait le « rapport Morin » du traitement du déficit budgétaire. Le déficit étant financé par emprunt, la dépense qui y correspond n'a pas de

contrepartie dans les prélèvements fiscaux ou para-fiscaux. Si l'on cherche à mettre au jour l'équilibre inter-provincial qui s'établit entre la provenance des ressources fiscales et para-fiscales d'une part, et la localisation des dépenses permises par ces ressources d'autre part, il semble logique de partir d'un budget en équilibre et, donc, d'éliminer du calcul le déficit budgétaire et son financement.

En résumé, le « rapport Morin » définit clairement l'objectif qu'il se propose d'atteindre et adapte étroitement tous les calculs effectués à cet objectif. Le document fédéral ne se fixe pas d'objectif clair et les modes d'évaluation varient d'un poste à l'autre en fonction du caractère changeant de l'objectif. Ce qui amène à conclure à une supériorité très nette du « rapport Morin » sur la contrepartie fédérale. Ce qui, comme l'a fortement souligné M. Morin lui-même d'ailleurs, ne permet quand même pas de conclure que la Confédération constitue, pour le Québec, un mécanisme de transfert à rebours. Dans la mesure où la publication de ces deux rapports peut s'assimiler à un échange de projectiles d'un côté à l'autre de l'Outaouais, on peut, cependant, affirmer que, pour cette fois au moins, le gouvernement du Québec a beaucoup mieux soigné la fabrication de son artillerie.

Pierre HARVEY

Les avantages économiques à attendre des fusions municipales Comme chacun sait, la querelle des annexions est en pleine effervescence. Des arguments politiques, sociologiques, administratifs et économiques sont jetés pêle-mêle dans le débat, sans qu'aucune analyse d'ensemble ou même de certains facteurs importants, par exemple d'ordre économique, n'ait été faite en profondeur¹. L'objet de ce bref commentaire n'est pas d'examiner à fond les divers aspects du problème et encore moins de proposer des solutions ; le voudrions-nous que cela dépasserait notre compétence. Nous bornerons notre

1. À notre connaissance, la seule exception est l'étude de M. Pierre Prézeau, « Politique et annexions », *Parti pris*, vol. 2, no 3, décembre 1964, pp. 33-45, qui constitue une tentative d'analyse politicologique de la stratégie des annexions.